



# MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

26/01/2010

MN/SF CM n°01-2010 (mandature 2008-2014)

**Étaient présents:** M Urvoy (Maire)-F Berthelot- L Honoré- E Le Touzé- C Arribart- A Le Roy- M Lurette- T L'Haridon  
F Berrod (adjoints)-MF Le Lepvrier- B Derrien- P Guégan- F Rumen- C Boscher- C Luco- A Pinson- JP Toqué- Y Collin- M Vergez- J Appercé- C Rémy- JY Quéré.

**Absents :** B Loisnel **pouvoir** J Appercé- E Le Faucheur **pouvoir** M Lurette- V Pichouron **pouvoir** C Rémy.  
S Mainguy- C Leclerc.

**Secrétaire de séance :** JY Quéré

**Secrétaire auxiliaire :** M Nezet DGS de la mairie

## **Ouverture de la séance à 20h**

### **Ordre du jour :**

0. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 15/12/2009
1. DPU renforcé
2. PLU révision : création d'un groupe de travail
3. Acquisition propriété JORET
4. Autorisation d'ester en justice maison Friquet
5. Terrain de football : assistance maîtrise d'ouvrage
6. Convention servitude de passage (**retirée de l'ordre du jour**)
7. Longueur de voirie DGF
8. Prime annuelle personnel communal
9. DGE 2010 demandes de subventions
10. Aire de carénage-demandes de subventions
11. Elections régionales
12. Réforme territoriale motion
13. Taxe de séjour (suite)
14. Catastrophe naturelle solidarité avec Haïti
15. Calendrier +informations du Maire

**Le Maire** présente aux membres de l'assemblée ses meilleurs vœux et en s'appuyant sur les échanges écrits de la fin de l'année 2009, il souhaite que le calme revienne (tout en reconnaissant que le conseil municipal a plutôt débattu sereinement) et un esprit moins polémique dans les échanges.

### **0-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/12/2009 :**

**M Collin** précise que s'agissant du vote du tableau des effectifs 2010 les abstentions sont au nombre de 6 et non 5 (**Mme Mainguy**).

Le compte rendu est mis aux voix et adopté à l'unanimité. **M Le Maire** signale la présence d'un stagiaire licence pro territoriale (**M Le Mons**) qui fait un passage au sein des services municipaux service comptabilité.

## **1-DPU renforcé :**

**M Derrien** présente le projet de délibération en indiquant qu'avec le droit de préemption simple la collectivité ne peut pas intervenir sur les locaux professionnels à usage d'habitation et les locaux propriétés des SCI.

**M Derrien** note que lors du dernier conseil municipal ce point a été évoqué et le projet de délibération a été examiné lors de la dernière commission d'urbanisme.

La Délibération de la collectivité doit être motivée et le DPU renforcé doit servir à des actions ou opérations ayant pour objet de réaliser des équipements touristiques, de favoriser l'accueil, le maintien ou le développement des activités touristiques et économiques, de sauvegarder et de valoriser son patrimoine bâti, de permettre la restructuration urbaine.

**M Derrien** note que le sujet est complexe et que la collectivité a repris des dispositions extraites du champs réglementaire.

**M Derrien** donne lecture de la conclusion du projet de délibération :

**« Le conseil municipal après en avoir délibéré Décide par...**

*-d'instituer un droit de préemption urbain renforcé en application des dispositions de l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme sur les zones U et AU du PLU. il précise que le droit de préemption urbain renforcé entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département. Il précise qu'une copie de la délibération accompagnée du plan annexé sera transmise :*

*-à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,*

*-à Monsieur Le Directeur Départemental des services fiscaux*

*-à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat-à la Chambre départementale des notaires. »*

**M le Maire** indique que le texte couvre les zones U et AU du PLU soit un périmètre identique à celui du droit de préemption simple. Il signale que la collectivité a pris l'attache de l'avocat de la commune pour border son texte.

Le projet de délibération est mis aux voix et adopté par 24 voix pour et une abstention (**M Vergez**).

## **2-Groupe de travail révision du PLU : désignation des membres**

**M le Maire** faire part du souhait de créer un groupe de travail spécifique sur la révision du PLU et mentionne le contrainte de réunions en journée ; il suggère un groupe de travail de 8 personnes (le mercredi si possible jour de réunion).

*Le groupe formé par **M Derrien-M Luette-M Berrod-Mme Le Roy-M Rumén-Mme Luco-Mme Loisnel -M Collin** est désigné unanimement par le conseil municipal.*

## **3-Acquisition de la maison Joret (CRCA) :**

La commune de Binic souhaite acquérir la « maison JORET », située place LE POMMELEC et actuellement propriété du Crédit Agricole.

Cette demeure est située sur 2 parcelles (cadastrées AL 836 & AL 346) pour une contenance totale de 1272 m<sup>2</sup>. La propriété bâtie se compose d'un bâtiment principal à usage d'habitation et d'une annexe. La commission d'urbanisme a été informée de l'éventualité de la vente de la « maison JORET » par le Crédit Agricole et a été invitée à une visite sur site le 05 octobre 2009. La commission d'urbanisme saisie le 12 octobre 2009 a émis un avis favorable à l'acquisition.

**M Le Maire** complète les propos par l'accès à la propriété côté RD (3 m) ainsi que la régularisation par rapport au domaine public du bâti du crédit agricole.

**M Toqué** interroge sur l'usage de ce bien et le Maire évoque plusieurs pistes possibles (office du tourisme, logement social, musée...)

**M le Maire** mentionne le mauvais état de la maison et indique que le prix de négociation indiqué (220 000 €) est inférieur à l'estimation des domaines.

Il ajoute qu'un crédit de 200 000 € a été prévu au budget.

L'acquisition est mise aux voix et actée par 21 voix pour, 2 voix contre (**Mme Loisnel- J Appercé**), 2 abstentions (**M Vergez et Y Collin**).

## **4-Autorisation d'ester en justice maison Friquet (procédure au fonds) :**

**M le Maire** signale l'introduction d'une double requête par **M Touzé** signataire d'un compromis de vente avec le vendeur pour le bien situé au 5 rue de l'Îc. Le Maire bénéficiant d'une délégation du conseil municipal pour le référé il importe que le conseil donne son aval à la procédure engagée sur le fond de l'affaire devant le tribunal administratif. Ne maîtrisant pas les délais d'ordonnancement des

affaires, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune.

Dans cette affaire le droit de préemption exercé par la commune est contesté.

**Le Maire** indique que si la collectivité perd, la vente est annulée et il se dit partisan de laisser le bien à **M Touzé**. Il note également la possibilité de rencontrer l'intéressé.

**M Collin** rappelle avoir mis en garde la majorité face à ce projet d'acquisition et avoir voté contre à l'époque.

**M le Maire** ne souhaite pas que l'on recule à chaque fois même si dans le cas présent la collectivité peut perdre.

**M Derrien** souligne le risque existant à chaque fois en terme de délai de décision à partir du dépôt de la DIA (déclaration d'intention d'aliéner).

L'autorisation d'ester en justice est validée par 20 voix pour et 5 abstentions (minorité).

## **5-Terrain de Football : assistance à maîtrise d'ouvrage.**

**Mme Berthelot** indique que le Conseil Municipal a pris une délibération au mois de novembre 2009 concernant la réalisation du terrain de football en gazon synthétique sur le stade J F Capitaine.

Elle rappelle que la collectivité assurera la maîtrise d'œuvre et propose de se faire assister d'un cabinet pour la maîtrise d'ouvrage.

Le coût estimatif de cette assistance est 6 500 euros HT.

**M Collin** signale que la commune peut assurer cette tâche et **le Maire** répond par l'affirmative mais souhaite qu'un regard extérieur viennent l'épauler au regard à certaines pièces sollicitées et compte tenu des technologies qui évoluent. Il indique avoir été en contact avec plusieurs cabinets lors du récent salon des maires.

**Le Maire** réitère son souhait de subvention du projet à hauteur de 40%, **Mme Berthelot** évoque une aide de la DDJS à hauteur de 10 à 12%.

La collectivité a déposé un dossier au conseil Régional et au conseil Général et escompte une aide du FAFA (football amateur). Adoption du texte à l'unanimité des membres présents ou représentés (25 voix).

## **6-Longueur de voirie DGF 2010 :**

**M Arribart** souligne que c'est un exercice à faire régulièrement pour mettre à jour un des critères DGF. Ce travail a été réalisé par le cabinet de géomètres D2L, Il en résulte un linéaire de voirie communale de : **43, 88 kms** (contre 25,8kms).

Le conseil municipal approuve ce chiffre au 01/01/2010.

## **7-Prime annuelle du personnel communal 2010 :**

**Mme Le Roy** rappelle que la Collectivité a retenu le principe d'une actualisation annuelle de la prime versée au personnel communal.

L'évolution proposée est celle constatée du coût de la vie soit 1,2 % en 2009. Soit un montant de 912.70€ annuel pour un équivalent temps plein (ce montant était de 901.88€ en 2009). Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de la prime annuelle pour les personnels communaux. Il est indiqué que la dite prime est versée en deux fois 50% en juin et 50% en novembre et que la somme a été intégrée au BP 2010.

## **8-DGE 2010 : 3 demandes (Passerelle-STEP-Banche)**

Le préfet par circulaire en date du 15/12/2009 demande aux collectivités de faire part de leurs demandes de subventions au titre de la DGE en précisant les priorités : La Commune sollicite une subvention au titre de la DGE 2010 sur 3 dossiers :

-la passerelle et sa réparation pour un montant HT de 250 000 € sur lequel la collectivité sollicite la DGE au taux de 30%.

-La STEP : a partir du dossier existant pour un montant global d'opération de 4,5 M €. Le Maire mentionne que l'Etat met l'assainissement dans les priorités mais la modicité de l'enveloppe (5 m d'€) fait craindre une aide minime de l'ordre de 50 000 € d'où le choix de mettre en priorité la passerelle. Le % de subvention pour l'assainissement serait de 30 à 40%.

-Aménagement Banche (esplanade)

Le Maire indique que les travaux doivent être réalisés en 2010. Le conseil municipal approuve le dépôt des 3 demandes de subvention au titre de la DGE 2010.

## 9-Aire de carénage Port : approbation du plan de financement

La collectivité a déposé des demandes de subvention pour l'aire de carénage du port (réalisation d'une aire de carénage de petites unités de plaisance) auprès de différents partenaires (Région- Département- Ademe- Agence de l'eau);

L'instruction du dossier implique une délibération de la collectivité sur le plan de financement :

Rappel du Coût du projet : 60 000 € HT

Proposition de plan de financement

- Département	15% :	9 000 €
- Agence de l'eau	30% :	18000 €
- Région	10% :	6 000 €
- Port de Binic	45 % :	27 000 €

**M le Maire** indique que si la collectivité obtient l'aide de 30% de l'agence de bassin elle peut escompter lancer le projet. **M Berrod** précise que sur un projet il ne peut y avoir une aide Agence de l'eau et Ademe c'est soit l'un soit l'autre.

Le Plan de financement est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 10-Elections régionales : 14 et 21 mars 2010

**Le Maire** souligne la communication à chaque élu d'un tableau de composition des bureaux de vote et souhaite que l'on fasse connaître ses disponibilités pour les scrutins des 14 et 21 mars 2010 selon les plages horaires indiquées.

Il est mentionné par ailleurs la baisse du nombre d'emplacements d'affichage sur la commune. La commission a retenu 7 sites au lieu de 10 précédemment.

**M Nezet** précise que la circulaire ministérielle prévoit cette possibilité. Il indique par ailleurs que els inscriptions hors période relèvent désormais de la compétence de la commission électorale et non du juge d'instance précédemment.

## 11-Réforme territoriale :

**M le Maire** rappelle qu'il a transmis lors des précédents conseils municipaux des supports documentaires sur la réforme territoriale émanant de l'association des petites villes de France et du Conseil Général.

Il propose plutôt une mouture locale qui se limite à la commune et remet en séance sa proposition.

Il note le côté inéluctable de la réforme mais souhaite que le projet évolue. Il invite les membres de l'assemblée à faire part de leurs remarques.

Il donne lecture de la motion :

*« Le conseil municipal de Binic réuni en séance le mardi 26 janvier 2010*

*Regrette que la réforme des collectivités territoriales se soit engagée sans véritable concertation avec les représentants des associations d'élus.*

*Déplore que la réforme de la taxe professionnelle soit mise en application avant une complète définition des compétences de chaque collectivité et évaluation des charges correspondantes.*

*Regrette que les simulations sur les recettes prévisionnelles des différentes collectivités ne soient pas clairement soumises aux élus avant toute décision et que ces simulations et impact réel sur les contribuables n'aient pas été faites avant la prise de décision.*

*Considère que la réforme proposée marque un terme à l'esprit de décentralisation qui prévalait dans l'évolution des responsabilités de chaque collectivité depuis près de 30 ans.*

*Demande au gouvernement de surseoir à sa réforme pour mettre en place la concertation souhaitées par toutes les associations d'élus »*

**Le Maire** regrette l'absence de simulations et note un changement d'orientation en matière de décentralisation.

**M Collin** aurait souhaité avoir le texte avant et demande si il existe des simulations pour la communauté de communes. **M le Maire** répond par l'affirmative et souligne que l'on pourra en discuter lors d'un prochain conseil municipal ; sur la motion il souligne qu'elle peut être modifiée et on peut prendre le temps nécessaire.

La question de la fiscalité additionnelle de la CDC est évoquée et son éventuelle application par la CDC.

**Le Maire** répond que cela n'est pas certain pour ce qui est de l'entité du Sud Goëlo.

**M Quéré** relève un manque de concertation, une suppression de l'autonomie financière et une nouvelle contribution financière qui risque de faire mal à certaines entreprises (secteur de l'innovation ex de Lannion). Il regrette l'empressement avec lequel cette réforme a été lancée et rappelle que la part salariale de la TP avait déjà été retranchée.

Il note que si l'idée (le non taxation de l'investissement) n'est pas mauvaise, dans l'application cela risque de poser des problèmes. Enfin il souligne que l'on ne sait pas précisément ce que va rapporter cette nouvelle contribution (incertitudes).

**M le Maire** évoque la communication très tardive de simulations qui ne semblent pas exempts de critiques sur le mode de calcul.

Il signale ne pas avoir abordé volontairement dans son texte la question de la fusion des communes et des communautés de communes.

La motion est soumise au vote et adoptée par 20 voix pour, deux abstentions (**Y Collin-JP Toqué**) et trois voix contre (**Mme Appercé- Mme Loïsnel- M Vergez**).

## **12- Taxation d'office taxe de séjour :**

**Mme L'Haridon** propose de suspendre la délibération du 26 mai 2009 qui dit elle est contestée par la Préfecture, même si le juriste qui a conseillé l'association « sensation Bretagne » maintient aussi sa position.

**M Collin** note avoir soulevé cette question au moment du vote de cette délibération et se dit surpris de la position du juriste car les textes sont sur ce point très clairs.

**Mme L'Haridon** fait observer que cette délibération est passée dans d'autres communes et communautés de communes et a été validée.

**M Collin** note que l'on a deux possibilités soit le déclaratif ou le forfaitaire. Il relève que la jurisprudence évoquée concerne l'assainissement et non la taxe de séjour.

**M le Maire** propose pour le moment de suspendre le texte le temps de creuser le sujet. Cette suspension est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **13- Solidarité avec Haïti : vote d'une subvention de 2000 €.**

La commune de Binic tient à exprimer son entière solidarité au peuple haïtien, durement frappé par un séisme dévastateur. Elle se joint à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie et répond à l'appel des associations et ONG qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

Le Maire souligne avoir regardé ce qui se faisait dans les collectivités proches de la notre et suggère que l'on octroi une subvention de 2000 € dont 1000 € à une association identifiée « Haïti Moon » dont un des membres habite Binic. Mme Berthelot précise que l'on a été contacté par deux associations et suggèrent de scinder la subvention en deux ; il s'agit dans les deux cas d'associations locales (le nom de la seconde association locale n'est pas connu).

Elle mentionne l'organisation à L'Estran le 27/02 d'un concert (avec gratuité de la salle) avec la participation de l'étoile de Binic, avis de grand frais et la SNSM.

Elle indique que l'on pourrait demander à chaque association bénéficiaire ce à quoi à servi l'argent.

La subvention de 2000 € est validée à l'unanimité par le conseil (octroi à deux associations locales).

## **14- Informations du Maire :**

- Contrôle des comptes de la collectivité par la CRC (chambre régionale des comptes) et plus précisément sur les algues vertes.
- Tourisme handicap : le projet de la commune de Binic est retenu par la Région qui octroi une subvention de 100 000 €.
- AFU de la longue raie : 2 recours gracieux déposés contre l'autorisation d'urbanisme et un recours contentieux. Le Maire indique que l'on va vers 3 recours au TA.
- Réunion avec les commerçants sur le projet FISAC (3 associations) et la collectivité va essayer d'y intégrer la passerelle.
- Réunion publique étude urbaine : Le Maire rappelle la réunion publique avec 1 h de présentation et 1h30 d'échanges avec la salle. Priorité à la Banche
- Travaux en cours : rue Wilson (eau et trottoirs), rue des lauriers
- CTM : relance du marché pour les lots 8 9 et 10 appel d'offres en cours.
- Déviation des Fontaines Gicquels : réunion publique le 1/02 à Etables/mer.
- HLM rue des embruns remise des clés aux locataires le 26/02.
- RD4 les travaux sont terminés.
- EHPAD : attente de la réponse du second cabinet
- Travaux mairie à l'étage (3è), nouveau bureau et modification dans l'attribution des bureaux à prévoir.
- Pôle nautique : la CDC vient de prendre un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Aric : réunion à Binic sur la valorisation d'une expérience d'élus
- Décès de M Maloum gérant de la batelière (suite à maladie).
- Calendrier (en date du 13/01)

## Calendrier :

<b>ANNEE 2010</b>		
<b>JANVIER</b>		
18 janvier	18H	Commission urbanisme (tous les 15 j)
20 janvier	9h	CAO CTM lots 8,9 et 10
20 janvier	20H	Réunion publique étude urbaine
24 janvier	Journée	Galettes du cœur à Saint Quay Portrieux
26 janvier	20h	Conseil Municipal
27 janvier	18h	Conférence de presse « les Escales de Binic » en mairie
27 janvier	9h	CAO du 20 janvier suite
28 janvier	15H	Chambre régionale des comptes
30 janvier	10h	AG des Médailleurs Militaires, salle Eugène Conort à Pordic
<b>FEVRIER</b>		
1 <sup>er</sup> février	9h	Commission de recrutement contrat aidé communication et vie associative ( <b>reportée au 6/02</b> )
3 février	15h	Commission de recrutement contrats aidés espaces verts/voirie (2 postes)
4 février	18h	Commission des travaux
8 février	17h30	Commission des menus
10 Février	18h	CCAS
13 et 14 février	11h	Inauguration du salon des vins et de la gastronomie
<b>MARS</b>		
2 mars	9h	CAO STEP ( <b>reporté au 18 mars</b> )
2 mars	20h	Conseil Municipal
8 mars	17h30	Caisse des écoles
14 et 21 mars		Elections régionales
25 mars	14h30	CTP plan de formation

L'ordre du jour est épuisé.

**Secrétaire de séance**  
JY Quéré

**Le Président de séance**  
C Urvoy